

## Avis public



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement visant l'immeuble situé au **411, avenue Willowdale** et portant sur l'objet suivant :
  - Autoriser un pourcentage de surface végétale de 19,8 % plutôt que le pourcentage minimal de 30 % exigé à la grille des usages et des normes pour la zone RA-15, et ce, malgré l'article 7.12.2 du *Règlement de zonage (1177)*;
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 2 octobre 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, le pourcentage de 19,8 % de surface végétale sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 14 septembre 2017

Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

